

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre

A la demande de

Le CREDIT LOGEMENT, SA au capital de 1 259 850 270€, inscrite au RCS de PARIS sous le n° 302 493 275 dont le siège social est sis au 50 Boulevard Sébastopol à PARIS CEDEX 03 (75155), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Qui préalablement aux constatations qui vont suivre nous a par l'intermédiaire de la SCP Marie Paule CEZANNE exposé les faits suivants.

Qu'elle a intérêt dans le cadre d'une saisie immobilière, à faire établir un procès-verbal descriptif d'un immeuble, sis à AUBIGNAN (84810), au 266 Allée des Micocouliers, numéroté au cadastre Section AP, Numéro 158 appartenant à Monsieur MARECHAL Arnaud, demeurant chez M. et Mme MUNSCHY, au 140 Chemin du Mas de Deville à SAINT MARTIN DE CRAU (13310) et Madame BOUCHAUD Estelle divorcée Arnaud MARECHAL, demeurant au 10 Avenue de Lattre de Tassigny à LE PONTET (84130).

Déférant à cette réquisition,

Nous soussigné, Maître TREMOULET Pierre, Huissier de justice Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de Carpentras, y demeurant 20 Rue Clovis Hugues.

Certifions nous être rendu ce jour à 10 heures, au 266 Allée des Micocouliers, à AUBIGNAN (84130) en compagnie de deux membres de la société de diagnostic A2P.

L'immeuble est occupé par Monsieur et Madame LAMSYEH Toufik et Nadia, locataires du bien.

Nous rencontrons Madame LAMSYEH Nadia, ainsi déclarée, à qui nous nous présentons et exposons le but de notre mission.

Elle nous autorise alors à y procéder.

L'entrée se fait par un portillon métallique situé côté Sud et prolongé par une voie bétonnée menant à un porche dont le plafond est lambrissé de bois.

Voir photo ci-dessous.



Une porte d'entrée en bois sous le porche permet l'accès à un hall d'entrée. Celui-ci comporte un sol carrelé et des murs peints.

Face à la porte d'entrée, nous trouvons une porte vitrée donnant à l'extérieur côté Nord sur des escaliers bétonnés.

A gauche du hall d'entrée, nous trouvons un salon comportant une double porte vitrée du côté Sud.

Le sol est carrelé et les murs sont peints.

Cette pièce est équipée de deux radiateurs.

Voir photo ci-après.



Une ouverture permet l'accès à la cuisine dont le sol est carrelé et les murs sont peints. Nous y trouvons un évier encastré dans un plan de travail stratifié, une hotte aspirante, une crédence carrelée, un radiateur et des placards et tiroirs sous plan de travail.

Voir photo ci-dessous.



Dans cette pièce, une porte donne accès à un placard contenant une chaudière au gaz de ville de marque « ELM LEBLANC ».

A droite du hall d'entrée, nous trouvons un couloir desservant les chambres. Là, le sol est carrelé et les murs sont peints.

La première porte à droite dessert un placard.

La première porte à gauche donne accès à une salle de bains dont le sol est carrelé et les murs sont peints.

Nous notons la présence d'une baignoire encastrée avec les murs carrelés autour de celle-ci, d'un radiateur et d'un lavabo encastré dans un meuble.

Voir photo ci-dessous.



La deuxième porte à gauche donne accès à des WC dont le sol est carrelé et les murs sont peints.

La deuxième porte à droite donne accès à une chambre dont le sol est carrelé et les murs sont peints.

Nous notons la présence d'un placard coulissant à deux portes et d'un radiateur.

Voir photo ci-dessous.



La troisième porte à droite donne accès à une chambre identique à la précédente. Voir photo ci-dessous.



La troisième porte à gauche donne accès à une chambre identique aux précédentes. Voir photo ci-dessous.



Madame LAMSYEH Nadia nous précise qu'elle règle un loyer mensuel de 938 € charges comprises.

Nous consultons son bail et constatons qu'il est signé du 7 décembre 2017 avec effet au 11 décembre 2017.

La maison comporte des volets roulants et deux panneaux solaires sur le toit pour le chauffage de l'eau.

Du côté Sud nous notons la présence d'une terrasse carrelée.

L'immeuble saisi comporte également un garage situé à droite du portillon d'entrée.

Ce garage comporte un portail métallique basculant et nous notons que le sol est en béton, les murs en parpaings et que la charpente en bois est visible.

Nous prenons des photographies de la maison. Voir ci-dessous.



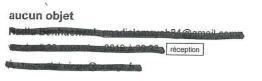


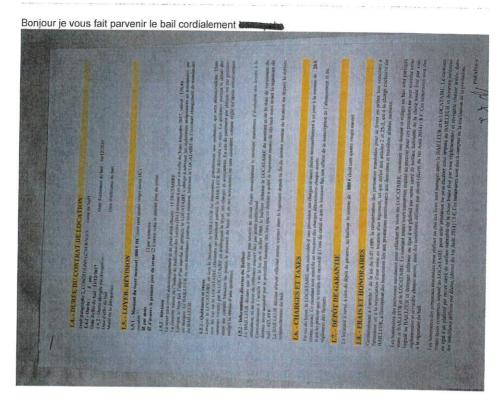
Ce procès-verbal a nécessité 2 heures pour sa réalisation.

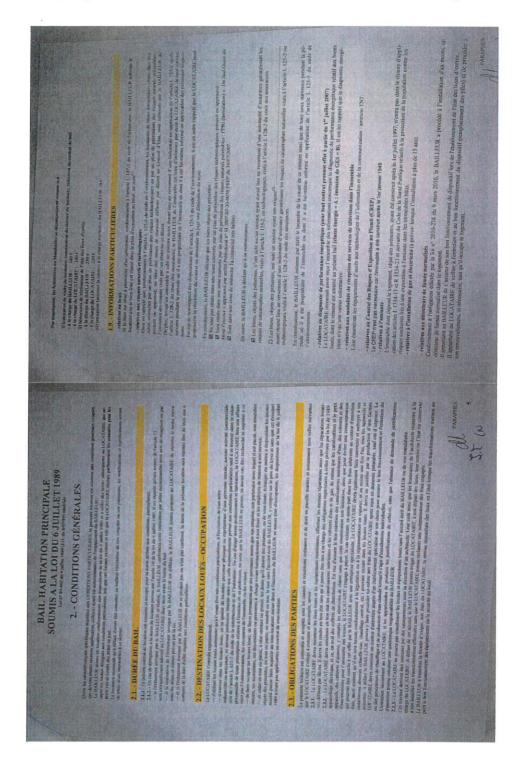
N'ayant plus rien à constater, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et

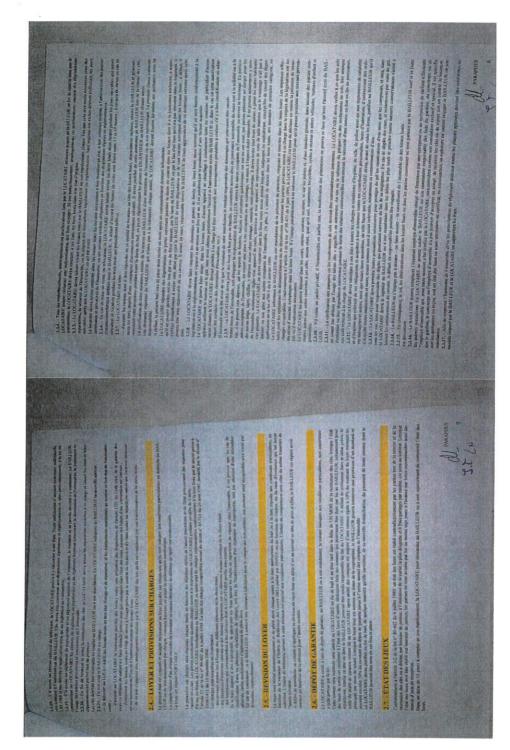
valoir ce que de droit. SOUS TOUTES RESERVES

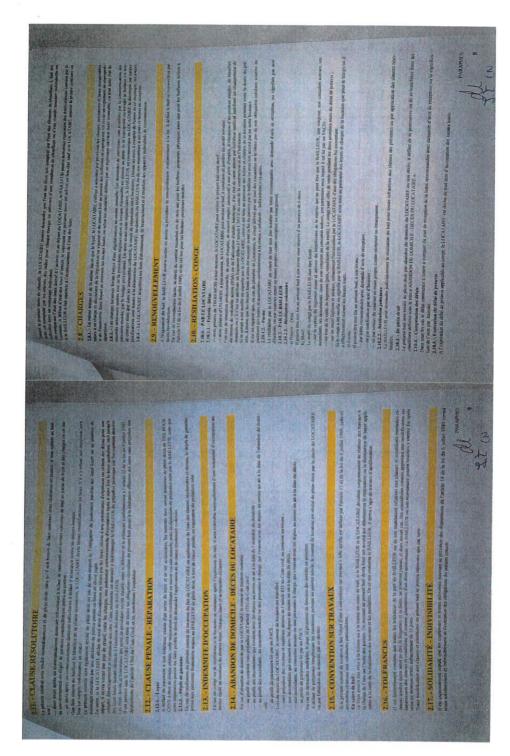
DONT ACTE.

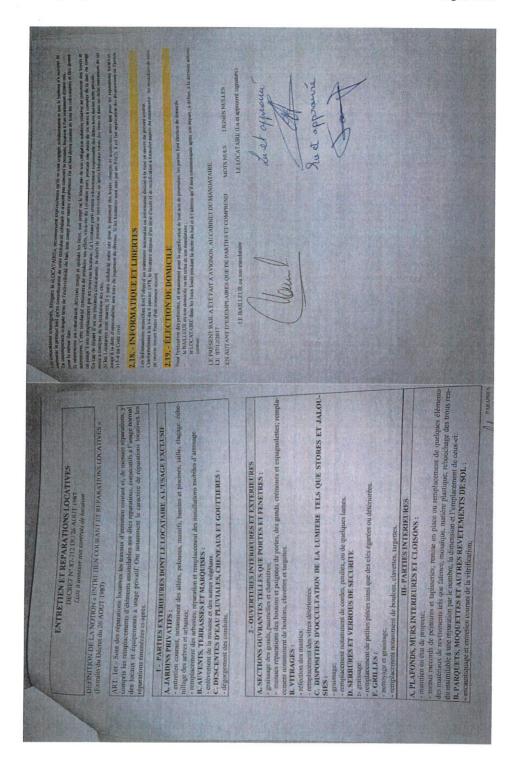












about:blank

29/11/2019

